

LA  
**SEMAINE RELIGIEUSE**  
 DE MONTREAL

**SOMMAIRE**

I Au prône. Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II Prières des Quarante-Heures. — III Union Saint-Jean. — IV Correspondance romaine. — V M. le curé Denis Casaubon. — VI Chez les Petits Frères de Marie. — VII Courtes réponses à diverses consultations.

**OFFICES DE L'EGLISE**

**Le dimanche 6 mai**

Messe du IVe dim. après Pâques, **semi-double**; mém. de saint Jean devant la Porte latine; préf. pascale. — Aux vêpres du dim., mém. de saint Stanislas et de saint Jean.

**TITULAIRES D'EGLISES PAROISSIALES**

**Le dimanche 13 mai**

**Diocèse de Montréal.** — Du 8 mai, saint Michel archange; du 9, saint Hermas; du 10, saint Isidore.

**Diocèse d'Ottawa.** — Du 8 mai, saint Victor (Alfred); du 9, saint Grégoire (Buckingham et Vankleek Hill); du 10, saint Isidore (Prescott et March).

**Diocèse de Haileybury.** — Du 10 mai, saint Isidore (Laverlochère).  
 J. S.

**PRIERES DES QUARANTE-HEURES**

Lundi, 7 mai. — Saint-Canut.  
 Mercredi, 9 " — Longueuil.  
 Vendredi, 11 " — Viauville.  
 Dimanche, 13 " — Collège de Montréal.

**UNION SAINT-JEAN**

Archevêché de Montréal, le 25 avril 1917.

M. l'abbé DENIS CASAUBON, curé de Saint-François-de-Sales, décédé le 15 de ce mois, était membre de l'UNION SAINT-JEAN, section d'une messe.

G. DAUTH, p. d.,  
 Secrétaire de l'Union Saint-Jean.

## CORRESPONDANCE ROMAINE

Mars 1917

**L**A dévotion au Coeur sacré de Jésus est le dernier effort de l'amour de Dieu pour ramener les hommes à lui. C'est une vérité que je n'ai pas besoin de développer, tant elle est enracinée dans la croyance des fidèles. Aussi je n'insiste point. Seulement, je voudrais la mettre en lumière, ou au moins en indiquer un effet spécial.

On sait que la sainte Eglise s'est toujours occupée de multiplier les moyens d'aider la faiblesse des fidèles en leur donnant les moyens de satisfaire à la justice divine. C'est ce que l'on appelle les indulgences. D'abord strictement personnelles, elles furent, vers 1442, étendues par une disposition de Sixte IV — qu'ont du reste ratifiée ses successeurs — aux âmes des fidèles trépassés. Cette concession, inconnue aux temps anciens, élargissait considérablement le champ d'action de cette faveur spirituelle. Mais elle fut longue à se répandre et à se généraliser. Toutefois, il faut descendre au XVIII<sup>e</sup> siècle pour trouver une floraison d'indulgences telle que les siècles précédents ne nous avaient rien offert de pareil. La dévotion au Sacré-Coeur a été approuvée en 1721 par Clément XI, malgré l'opposition des jansénistes qui semblent avoir eu pour but premier de s'opposer aux miséricordes du Seigneur et d'arrêter l'effet de ses grâces. C'est ce qui explique le violent effort de l'enfer contre les dispositions pontificales, et surtout contre la bulle *Unigenitus* de Clément XI.

La tempête fit, il faut bien l'admettre, de nombreuses victimes, et ses effets assombrirent l'Eglise, pendant plus d'un siècle, non pas au point de vue théorique, mais au point de vue pratique. Il me souvient dans mon enfance avoir rencon-

tré un certain nombre  
soigneusement toutes  
régulièrement aux offi  
chain, fréquentaient la  
à Pâques, mais ne rec  
estimant indignes. Ils  
principe de respect,  
point, quoique malade  
C'est à cette époque  
Jésus fut d'abord appr  
Notre-Seigneur, voulu  
inouïe les moyens que  
justice. Tout en voulai  
gatoire qui devaient, ap  
lui, il ne pouvait rien c  
divine justice. Il nou  
mais très réels, d'y satis  
Nous eûmes ainsi la d  
dont saint Léonard de P  
qui se répandit comme  
monde chrétien. Les in  
éice sont tellement inno  
l'énumération. Aussi, de  
d'âmes ont dû, soit leur  
frances expiatoires, à la  
Cette dévotion est vraie  
que l'amour de Dieu nou  
neur éternel et notre ré  
même époque, la Congrèg  
sions d'indulgence de l'a  
allement abondantes, qu'  
er, de chapelle publique

## DOMAINE

Mars 1917

Jésus est le dernier  
 ar ramener les hommes  
 je n'ai pas besoin de  
 s la croyance des fidè-  
 t, je voudrais la mettre  
 n effet spécial.

ajours occupée de mul-  
 les fidèles en leur don-  
 ce divine. C'est ce que  
 strictement personnel-  
 par une disposition de  
 successeurs—aux âmes  
 n, inconnue aux temps  
 le champ d'action de  
 longue à se répandre et  
 scendre au XVIII<sup>e</sup> siè-  
 lgences telle que les siè-  
 offert de pareil. La dé-  
 ée en 1721 par Clément  
 es qui semblent avoir eu  
 iséricordes du Seigneur  
 st ce qui explique le vio-  
 positions pontificales, et  
 Clément XI.

tre, de nombreuses victi-  
 glise, pendant plus d'un  
 arique, mais au point de  
 on enfance avoir rencon-

tré un certain nombre de bons chrétiens, qui accomplissaient soigneusement toutes les prescriptions de l'Eglise, assistaient régulièrement aux offices, étaient charitables envers le prochain, fréquentaient les églises, se confessaient régulièrement à Pâques, mais ne recevaient pas le corps du Seigneur, s'en estimant indignes. Ils abandonnaient ainsi, mûs par un faux principe de respect, la source d'eau vive, et ne voulaient point, quoique malades, recourir au médecin céleste.

C'est à cette époque, quand la dévotion au Sacré-Coeur de Jésus fut d'abord approuvée pour les églises particulières, que Notre-Seigneur, voulut augmenter d'une façon tout-à-fait inouïe les moyens que nous avons pour satisfaire à sa divine justice. Tout en voulant nous arracher aux flammes du purgatoire qui devaient, après notre mort, nous tenir éloignés de lui, il ne pouvait rien céder des droits imprescriptibles de sa divine justice. Il nous donna donc des moyens détournés, mais très réels, d'y satisfaire.

Nous eûmes ainsi la dévotion célèbre au chemin de la croix, dont saint Léonard de Port-Maurice fut le grand instigateur et qui se répandit comme une traînée de poudre dans tout le monde chrétien. Les indulgences attachées à ce pieux exercice sont tellement innombrables qu'il est défendu d'en faire l'énumération. Aussi, depuis le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, que d'âmes ont dû, soit leur salut, soit l'allègement de leurs souffrances expiatoires, à la pratique du chemin de la croix ! Cette dévotion est vraiment un des moyens les plus puissants que l'amour de Dieu nous ait prodigués pour hâter notre bonheur éternel et notre réunion à lui dans la gloire. Vers la même époque, la Congrégation accordait les premières concessions d'indulgence de l'autel privilégié. Elles sont maintenant tellement abondantes, qu'il n'y a pas, je crois pouvoir l'affirmer, de chapelle publique qui n'en soit pourvue.

Mais comme si tous ces moyens de salut, ou mieux de soulagement expiatoire, ne suffisaient point à l'amour du divin Maître, à mesure que sa dévotion s'étend dans le monde, il rêve de nouveaux moyens pour nous réunir plus vite à lui. C'est à cet amour débordant que nous devons encore l'indulgence plénière *in articulo mortis*, accordée par Benoît XIV sous certaines conditions, et qui permet à chaque fidèle, étant encore en vie, de satisfaire pleinement à la divine justice. Grâce à elle, l'instant de sa mort devient celui de sa délivrance et il peut dire avec le psalmiste : " Le filet est brisé et je suis délivré. " Clément XIII, successeur de Benoît XIV, inscrivit la fête du Sacré-Coeur au nombre de celles qui sont à observer par toute l'Eglise (26 janvier 1765). A partir de cette époque, cette dévotion, qui est entrée dans la pratique de l'Eglise universelle, a fait de nouveaux progrès dans la voie spéciale que nous avons signalée.

Il serait trop long d'insister sur cette multiplication vraiment étrange d'indulgences sous toutes les formes. Il n'y a presque pas de prière qui n'en soit enrichie, presque pas d'acte de piété envers Dieu qui ne permette de les acquérir. Il me suffira de citer seulement deux d'entre elles qui dominent vraiment la série si grande qu'un volume ne suffirait pas à les contenir. Benoît XIV avait accordé une indulgence plénière *in articulo mortis*. Mais, pour la gagner, il fallait être gravement malade, et la circonstance de l'infirmité ou de la faiblesse corporelle dans laquelle se trouvait le patient pouvait être un obstacle à l'obtention pleine et complète de cette faveur. Pie X, en mars 1904, a accordé à tous les fidèles de pouvoir, par la récitation d'une prière déterminée, inspirée des dispositions prescrites par Benoît XIV, la gagner une fois pendant la vie après la confession et la communion. Chaque fidèle est maître du jour et de l'heure. Il peut, par conséquent,

avec la grâce de Dieu que possible, et il est timent en réserve sera faisante au moment c et qu'il pourra, grâce de toute sainteté, cor du Coeur adorable de a point de précéder Joseph ont été par l'indulgence de sept prière plus courte, i gence si considérable Jésus, dans l'amour porté la prodigalité

A ce point de vue prodigieuse les pron Marguerite-Marie. qu'un des coins du pourrait dire les au qu'il a versés et vers que ce rapide aperçu développer avec pre longueur d'un artic amour et nous excit plus grand plaisir qu Coeur de Jésus, c'e chose que nous embi

avec la grâce de Dieu, rendre ses dispositions aussi parfaites que possible, et il est assuré que cette indulgence que Dieu lui tient en réserve sera versée sur son âme comme une rosée bien-faisante au moment où elle se détachera des liens de son corps, et qu'il pourra, grâce à elle, se présenter pur devant le Dieu de toute sainteté, complètement et pleinement, par les mérites du Coeur adorable de Jésus. Puis, par un exemple dont il n'y a point de précédent, les trois noms bénis Jésus, Marie, Joseph ont été par le même pape enrichis *toties quoties* de l'indulgence de sept ans et sept quarantaines. Il n'y a pas de prière plus courte, il n'y en a point qui ait reçu une indulgence si considérable et si extraordinaire. Il semble bien que Jésus, dans l'amour de son Coeur sacré pour nous, a ainsi porté la prodigalité à ses dernières limites.

A ce point de vue spécial, il a réalisé d'une façon vraiment prodigieuse les promesses qu'il avait faites à la bienheureuse Marguerite-Marie. Pourtant cette faveur ne nous soulève qu'un des coins du voile qui nous cache son amour. Qui pourrait dire les autres trésors de grâces et de miséricorde qu'il a versés et verse chaque jour sur le monde ? Au moins que ce rapide aperçu, qu'il me serait à la fois facile et doux de développer avec preuves à l'appui, si cela ne dépassait pas la longueur d'un article, nous fasse voir la grandeur de cet amour et nous excite tous à y puiser abondamment. C'est le plus grand plaisir que nous puissions faire au Sacré-Coeur. Le Coeur de Jésus, c'est le feu dévorant, et que veut-il autre chose que nous embraser tous des flammes qui le consomment ?

DON ALESSANDRO.

### M. LE CURE DENIS CASAUBON

**L**E dimanche, 15 avril, mourait, à 76 ans, en son presbytère de Saint-François-de-Sales, le prêtre pieux et dévoué qui était le curé de cette paroisse depuis tout près de 25 ans, M. l'abbé Denis Casaubon. Né en octobre 1840 — le 9 exactement, jour de la fête de saint Denis, dont il porta le nom — à l'île Dupas, presque en face de Berthier, Denis Casaubon avait d'abord, après ses études à l'Assomption et deux ans de cléricature au grand séminaire, vécu dans le monde assez longtemps et il n'était devenu prêtre qu'à 46 ans. Sa vie se partage ainsi en deux parts, dont la dernière, environ trente ans, a été plus complètement à Dieu, mais qui constituent toutes les deux, au fond, une belle vie d'homme de bien et de vertu éprouvée. Humble et modeste, le curé Casaubon ne faisait guère de bruit, et beaucoup ne le connaissaient presque pas. Les circonstances ne nous ayant jamais mis en relation avec lui, nous étions de ces derniers. Aussi, pour écrire la petite notice accoutumée, nous sommes-nous adressé à l'un des enfants de sa paroisse, M. l'abbé A.-E. Forget, professeur de rhétorique au collège de l'Assomption. Avec une parfaite bienveillance, M. le professeur nous a raconté, sur la carrière et l'oeuvre de son vieux curé, des choses bien édifiantes et que nous allons ici tout simplement redire.

Louis Casaubon, le père du regretté curé, était cultivateur à l'île Dupas, mais il avait en sa jeunesse voyagé dans " les pays d'en haut ", ce qui revient à dire qu'il avait connu les dures besognes et acquis l'expérience des hommes et des choses. Sa mère, Marie Duteau de Grandpré, craignait Dieu et observait sa loi, mais elle ne redoutait point les nobles tâches de la femme forte et de la mère de famille consciente de ses devoirs. Six garçons, nés de ce ménage, vécurent jusqu'à l'âge adulte. Le premier eut la terre paternelle, et ses descen-

dants la  
De ceux  
rent la  
fut forc  
Louis fu  
à l'Asso  
Lac; enl  
une bell

C'est  
rigideme  
distingue  
1891, ap  
Provider  
reste, to  
jeunes g  
rope, leu  
qu'à org  
en lice e  
rées se te  
confessio  
tardives,  
cette rich  
dans la n  
nions du  
l'église é  
manquait  
s'asseoir  
et l'on n  
matin pa  
Et c'était  
saient cet  
des vacan  
bon, qui r

dants la possèdent encore; les cinq autres allèrent au collège. De ceux-là, l'un fut notaire à Sorel, et les quatre autres prirent la soutane : Liboire, Louis, Edouard et Denis. Liboire fut forcé par la mauvaise santé de quitter jeune le séminaire; Louis fut curé de Sainte-Marguerite et longtemps professeur à l'Assomption; Edouard est mort curé de Saint-Joseph-du-Lac; enfin Denis vient de partir à son tour. On le voit, c'était une belle famille, bien canadienne.

C'est qu'en effet, nous raconte M. l'abbé Forget, on était rigidement chrétien chez les Casaubon de l'île Dupas. Le très distingué curé Plinguet, qui mourut dans cette paroisse en 1891, après y avoir été curé trente ans, était en ce temps-là la Providence de ses écoliers en vacances, comme il l'était du reste, toute l'année, de tous ses paroissiens. Il recevait ses jeunes gens au presbytère, leur racontait ses voyages en Europe, leur lisait des vers de sa composition, allait même jusqu'à organiser des " jeux floraux ", dans lesquels il entraît en lice contre ses chers collégiens. Le plus souvent, les soirées se terminaient par des confidences ou même au pied d'un confessionnal. Aussi les vocations, même celles qui furent tardives, germaient-elles solides comme du bon froment dans cette riche terre des îles. Les cinq Casaubon n'avaient garde, dans la mesure du possible, de se priver de ces heureuses réunions du presbytère. La distance de la maison paternelle à l'église était considérable. Quand même, le dimanche, on ne manquait ni la messe, ni les vêpres. La messe finie, on allait s'asseoir sous les grands ormes qui bordent les rives des îles, et l'on mangeait sans se presser le goûter froid préparé le matin par la maman. On attendait ainsi l'heure des vêpres. Et c'était des élèves de rhétorique et de versification qui faisaient cette vie ! Nous avons sous les yeux un petit règlement des vacances, écrit et signé de la main du jeune Denis Casaubon, qui remonte à soixante ans ! Nous n'en souhaiterions pas

de meilleur aux écoliers de nos jours. Ah! nos vieilles familles et nos vieux curés ! on voyageait moins de leur temps qu'on ne le fait de nos jours en chars ou en tramways ; mais on savait servir Dieu et élever des hommes ! Nous ne voulons pas médire de nos contemporains ; il se fait encore tant de bien, autour de nos presbytères, dans la modestie et le silence. Mais les anciens avaient du bon, c'est sûr ; et, dans le recul des âges, leurs habitudes de vie paraissent vraiment bien édifiantes.

Denis Casaubon étudia à l'Assomption de 1855 à 1862. Il y fut le contemporain de Wilfrid Laurier (sir Wilfrid), de Georges Laporte (ancien curé de Saint-Philippe), d'Arthur Dansereau (le journaliste — à qui il passa dans la suite plus d'une *bluette* pour la défunte *Minerve*), de Théophile Caisse (qui devint jésuite), et de tant d'autres qui ont fait honneur, dans le clergé ou dans le monde, à leur *Alma Mater*. Car il y a longtemps que la maison de l'Assomption fait oeuvre utile au pays, et, grâce à Dieu, elle n'a pas fini.

En 1863, Denis, ses études achevées, entra au grand séminaire. Il y demeura deux ans environ et eut comme directeur spirituel cet homme de Dieu qui a laissé un si grand renom de sagesse, de science et de vertus, M. Roussel. Plus tard, quand son pénitent fut retourné dans le monde, le vénérable directeur continua de l'assister de ses conseils et de ses lumières. A la lecture de deux ou trois de ses lettres, que M. le curé Casaubon conserva précieusement, on aperçoit nettement que M. Roussel a toujours un peu compté le voir un jour revenir au séminaire. L'événement devait montrer qu'il ne se trompait pas.

Pendant vingt ans, cependant, M. Denis Casaubon resta dans le monde. Il avait pris un emploi chez M. Cyrille Labelle, marchand de Sorel, le père de l'actuel curé de Notre-Dame, M. René Labelle, et il s'assura, dans cette situation, de belles éco-

nomies.  
y enga-  
certain  
trepris  
englout

Dieu  
Denis  
prêtre  
rel s'il  
cher fr  
l'amen-  
impéné-  
vement  
dre la  
26 févr

Vica  
1888, P  
il pass  
1889 à  
curé T.  
docteur  
Frères  
de Sai  
mort.

Com  
Saint-I  
vie d'é  
du bon  
très al  
vieux c  
bonne  
la jolie  
de l'île



nomies. Il s'occupa, quelques années, de la *Gazette de Sorel*, y engagea une somme assez forte, et en fut même, pour un certain temps, le rédacteur. Mais les mécomptes vinrent, l'entreprise périclita, et la mise de M. Casaubon (\$4,000.00) fut engloutie dans le désastre.

Dieu avait ses vues sans doute. Ruiné et désemparé, M. Denis vint prendre conseil auprès de son frère Louis, alors prêtre et professeur à l'Assomption. Celui-ci, homme surnaturel s'il en fût jamais, tous les anciens le savent, fit voir à son cher frère, dans tous ces événements, le doigt de Dieu qui l'amenait, comme l'a dit Mgr l'archevêque, " par des voies impénétrables aux portes du sanctuaire ". A un âge relativement avancé, M. Denis Casaubon eut le courage de reprendre la soutane et de recommencer l'étude de la théologie. Le 26 février 1886, il était ordonné prêtre.

Vicaire à Saint-Anicet, sous M. le curé Beaubien, de 1886 à 1888, puis à Laprairie, sous M. le curé Bourgeault, en 1889, il passa ensuite à Varennes, où il fut directeur du collège de 1889 à 1891. C'est alors qu'il se lia d'amitié avec l'ancien curé Théberge, et aussi avec M. le docteur Painchaud et M. le docteur Hingston. En 1891, il était nommé aumônier des Frères à Maisonneuve. Enfin, en 1892, il était appelé à la cure de Saint-François-de-Sales, qu'il a administrée jusqu'à sa mort.

Comme il était naturel, M. l'abbé Forget, qui est natif de Saint-François-de-Sales et qui, étant encore jeune, a vécu sa vie d'écolier et de séminariste en vacances sous la direction du bon curé Casaubon, parle surtout, dans les substantielles et très alertes pages qu'il nous a écrites, de la carrière de son vieux curé à Saint-François même. L'on sait que c'est là une bonne paroisse rurale, sise en face de Terrebonne, par de là la jolie rivière, dans l'île Jésus. C'est la plus ancienne paroisse de l'île. Elle remonte à 1702. M. Casaubon y succédait à M. le

curé Watier, de légendaire mémoire, qui avait été en charge de Saint-François-de-Salles pendant trente-six ans, de 1856 à 1892. Le moins qu'on puisse dire de cet excellent M. Watier — nous en avons souvent entendu parler dans notre jeunesse à Saint-Vincent — c'est qu'il avait la parole un peu brusque et fort originale. C'était un curé de l'ancien style, un brin janséniste à son insu peut-être, que les dévotions sensibles ne touchaient guère et qui conduisait son peuple vers le Seigneur par des sentiers légèrement refroidis.

M. Casaubon avait des visées plus ardentes. Homme de règle, levé et couché tôt, toujours au poste, prédicateur infatigable, de doctrine solide et toute pétrie de miséricorde, il prêcha, bien avant les décrets de Léon XIII et de Pie X, l'Eucharistie et le Sacré-Coeur, ces deux dévotions qui en réalité n'en font qu'une, et qui, c'est un fait d'expérience, ont heureusement réchauffé tant d'âmes, au contact de l'amour de Notre-Seigneur, en ces derniers siècles. Sans avoir l'air d'y toucher, M. le curé Casaubon eut auprès de ses administrés — Mgr l'archevêque lui a rendu cet hommage sur sa tombe — un remarquable succès. Les Pâques se font par tous et toujours à Saint-François, et la communion fréquente est en honneur. C'est qu'avant de prêcher par la parole, M. Casaubon donnait l'exemple. Sa vie comme sa doctrine entraînait à la piété. Il fut aussi, de la même façon, un apôtre convaincu et convainquant de la cause de la tempérance. M. l'abbé Forget note qu'il s'était en quelque sorte caractérisé lui-même en faisant mettre, en exergue, sur le sceaun de sa fabrique, ce joli verset des Ecritures : *Irascimini, sed nolite peccare !* Il se fâchait parfois, oui, pour toutes les saintes causes, mais chacun constatait qu'il ne péchait pas. Ses saints emportements laissaient voir, quelque paradoxal que cela paraisse on peut l'affirmer, qu'au fond il était doux et humble de coeur. Et c'est avec une grande justesse que Mgr l'archevêque a précisément

résume  
ne qui  
je suis

M. le  
dans la  
Il orga  
chez lu  
thèque  
favorisa  
ges d'ét  
son inv  
souvent  
qu'il pi  
thodes  
sait eul  
modèle  
intellige  
si grand  
su faire  
un hom  
qu'on pi  
de s'occ

La m  
longtem  
ans, on  
comme i  
sentit fi  
ment qu  
il l'avait  
sur la br  
curé. Il  
le disait,  
visitaie

résumé sa vie en lui appliquant le mot de Jésus : *Discite a me quia mitis sum et humilis corde* — Apprenez de moi que je suis doux et humble de coeur.

M. le curé Casaubon s'intéressa aussi, comme il convient et dans la mesure voulue, au progrès matériel de ses paroissiens. Il organisa un cercle agricole, dont les réunions se tenaient chez lui. Il voulut avoir et il eut, chez lui encore, une bibliothèque agricole. Il fonda une mutuelle contre l'incendie. Il favorisa les diverses expositions et concours et les petits voyages d'études à la ferme de l'Assomption ou à celle d'Oka. Sur son invitation, M. Marsan et M. le docteur Grignon allèrent souvent donner des conférences à ses gens. Bref, il fit tout ce qu'il pût pour amener ses paroissiens à améliorer leurs méthodes et leurs pratiques de culture. Lui-même, au reste, faisait cultiver la terre de la fabrique de façon à ce qu'on eut un modèle sous les yeux. Sans bruit et sans tapage, mais avec intelligence et sans se lasser, M. le curé Casaubon, comme un si grand nombre de ses collègues de nos bonnes campagnes, a su faire voir dans son exemple et dans sa vie qu'on peut être un homme de bien et un homme de progrès tout ensemble, qu'on peut regarder avant tout les intérêts du ciel sans cesser de s'occuper de ceux de la terre.


La mort est venue lentement. Il souffrait, depuis assez longtemps, d'une sorte de fatigue ou lassitude générale. A 76 ans, on ne peut guère remonter le courant. Le 3 février, comme il disait une messe en l'honneur du Sacré-Coeur, il se sentit frappé plus fortement. Monseigneur a dit excellemment que le bon M. Casaubon a été doux envers la mort comme il l'avait été envers les hommes. Il voulait qu'elle le terrassât sur la brèche, les armes à la main. Il a été exaucé, il est mort curé. Il se rendait compte qu'il avait accompli sa course. Il le disait, avec un bon et large sourire, aux confrères qui le visitaient : *cursum consummavi*. Ce qu'il ne disait pas et ce

qu'on pensait partout autour de lui, c'est que, avec sa vie sérieuse et utile de bon prêtre, c'était une belle course qui s'achevait.

La paroisse et les confrères réunis lui ont fait, à Saint-François même, de très belles funérailles. Bien des larmes ont coulé autour de son cercueil, quand surtout Mgr l'archevêque a fait son éloge. Au sortir de la funèbre cérémonie, écrit M. l'abbé Forçet, on entendait les gens répéter ce que venait de dire le premier pasteur du diocèse : " Un saint est passé par cette église ! " Evidemment, on ne saurait dire davantage, ni plus justement.

L'abbé ELIE-J. AUCLAIR.

### CHEZ LES PETITS FRÈRES DE MARIE

 N a célébré, par de jolies fêtes religieuses, le dimanche 15 avril, à l'église Saint-Pierre à Montréal, qui est, comme l'on sait, confiée à la garde spirituelle de nos Pères Oblats, le centenaire de la fondation de l'institut des Petits Frères de Marie — qu'on appelle aussi les Frères Maristes. C'est en effet en 1817, exactement le 2 janvier, que ce méritant institut a été fondé, à Lavalla, en France, par le vicaire de l'endroit, Marcelin-Joseph-Benoit Champagnat, le Père Champagnat, comme l'appellent les chroniques, qui a été déclaré " vénérable " par Léon XIII, d'heureuse mémoire, le 9 août 1896. Pour des raisons de facilité plus grande, la célébration du centenaire, qui aurait dû tomber aux premiers jours de janvier, avait été remise à la mi-avril.

Dès le 22 décembre 1916, Mgr l'archevêque avait cependant adressé au supérieur général, le très révérend Père Statonique, en résidence à Grugliosca, en Italie, la lettre dont nous tenons à conserver ici le texte :

Bien cher

Déjà,  
vier 1917,  
ne saurai  
parties du  
de grâces  
pée. Dieu  
bonheur é  
c'est mon  
de nos éco  
témoignag  
et à leur j  
couronné  
liaires. Je  
de les pro  
tenaire es  
je serai h

Agréé  
cordial so

nauté ent

Ainsi q  
mille ont  
avril. Un  
le Père V  
dans l'oe  
15 avril,  
présidenc  
Emile Ro  
laire de l  
londe, des  
et nationa  
excellents  
même prit  
voulues p  
importanc  
ration hu

Bien cher frère supérieur général,

Déjà, nos journaux de Montréal nous ont annoncé que le 2 janvier 1917, votre institut comptera un siècle d'existence. Cette date ne saurait passer inaperçue. Vos Frères, dans presque toutes les parties du monde, feront monter vers le ciel leurs ferventes actions de grâces. Leur oeuvre, en effet, s'est merveilleusement développée. Dieu s'est plu à la bénir. Mais en même temps, puisque j'ai le bonheur de les posséder en mon diocèse depuis plusieurs années, c'est mon devoir de les remercier de ce qu'ils font pour les enfants de nos écoles dont ils ont la direction. Je suis heureux de rendre témoignage à leur ferveur religieuse, à leur admirable dévouement et à leur parfaite compétence comme instituteurs. Leur travail est couronné de succès. Les curés trouvent en eux de précieux auxiliaires. Je prie Dieu de leur envoyer de bons et nombreux sujets, de les protéger toujours et de leur continuer ses faveurs. Si ce centenaire est à Montréal l'occasion d'une fête de la famille religieuse, je serai heureux d'y prendre part.

Agrérez pour vous-même, cher frère supérieur, avec mon plus cordial souvenir, mes vœux de bonne année, et pour votre communauté entière l'assurance de mon meilleur dévouement.

† PAUL, arch. de Montréal.

\* \* \*

Ainsi que Monseigneur le prévoyait, de pieuses fêtes de famille ont donc été organisées à Montréal, et ce fut pour la mi-avril. Un *triduum* fut prêché, dans l'église Saint-Pierre, par le Père Villeneuve, qui s'attacha à montrer l'action de Dieu dans l'oeuvre du vénérable Champagnat. Puis, le dimanche 15 avril, au milieu d'un grand concours de peuple, sous la présidence de Mgr l'archevêque, qui était au trône, Mgr Emile Roy, vicaire-général et président de la commission scolaire de Montréal, chanta la messe solennelle. Le Père Lalonde, des oblats d'Ottawa, parla de l'instruction religieuse et nationale et rendit hommage au zèle et au dévouement des excellents éducateurs que sont les Maristes. Monseigneur lui-même prit la parole à son tour et montra comment les oeuvres voulues par Dieu et dirigées par lui l'emportent toujours en importance et en durée sur celles qui sont purement d'inspiration humaine. Sa Grandeur se félicita de posséder dans son

diocèse, entre tant d'autres, les bons catéchistes et éducateurs du peuple qui s'appellent de ce joli nom : les Petits Frères de Marie.

\* \* \*

Nous aurions voulu, dans ces pages de la *Semaine*, rendre un hommage plus complet aux fils du vénérable Champagnat. Mais l'espace nous est un peu mesuré. Qu'ils veulent bien croire cependant, qu'avec notre archevêque et tout le clergé, nous apprécions l'oeuvre modeste, mais si haute et si utile, qu'ils accomplissent au Canada, depuis les trente ou trente-cinq ans qu'ils travaillent au milieu de nous, et, pour ainsi dire, en bien des endroits, à nos côtés. E.-J. A.

### COURTES REPONSES A DIVERSES CONSULTATIONS

#### PRIERES APRES LA DISTRIBUTION DE LA COMMUNION

N'est-on pas libre de réciter l'antienne *O sacrum convivium* après la distribution de la communion, soit en retournant à l'autel, soit après y être arrivé ?

Non, on n'est pas libre de réciter cette antienne soit en marchant, soit au repos à l'autel. La rubrique du *Rituale Romanum* dit : *sacerdos reversus* et non pas *revertens* (titre IV, chap. II, n. 6).

Mais est-ce que la dernière édition du rituel n'a pas fait un changement sur ce point ?

Il est vrai que l'édition de 1913 du *Rituale* a fait quelques changements en cette matière, mais non pas sur ce point particulier. Cette expression est restée la même.

Cette antienne ne peut donc pas être récitée en retournant à l'autel, mais commencée seulement après le retour à l'autel.

Ces changements sont les suivants :

1o L'antienne *O s*  
(*dicere poterit*), de

2o L'ancienne éd  
pour le verset *Pau*  
*sacrum*. Maintenant

Il est dit de plus  
Fête-Dieu.

3o De plus, l'orai  
autrefois la conclusi  
elle doit être longu

harmonie avec la con  
4o Enfin, l'ancien  
yeux et des mains il

tion. Le nouveau se  
élever les yeux, disj  
et incliner la tête av

Il faut donc réciter  
seignement de la lit  
cette nouvelle édition

#### SCAPULAIRE

Ceux qui obtiennent  
la confrérie de Notre  
temps le pouvoir de c  
Vierge ou l'abstinence  
pouvoir est accordé au  
confessionnal? Peut-il  
les enfants, réunis pou  
obligation publiqueme:

1o Il n'y a pas q  
des Carmes le pouvoi  
sèdent. Comme beau  
ser en confession à u

<sup>1</sup> Le nouveau texte  
dans la rubrique de la  
n. 1) pour indiquer l'él

1o L'antienne *O sacrum*, de libre qu'elle était jusqu'en 1913 (*dicere poterit*), devient obligatoire (*dicit*).

2o L'ancienne édition indiquait l'*alleluia* au temps pascal pour le verset *Panem*, mais non à la suite de l'antienne *O sacrum*. Maintenant, il est ajouté et à l'antienne et au verset.

Il est dit de plus qu'on l'ajoute aussi dans l'octave de la Fête-Dieu.

3o De plus, l'oraison *Spiritum* pour le temps pascal avait autrefois la conclusion courte (*Per Christum*). Depuis 1913, elle doit être longue (*Per Dominum*) et se trouve ainsi en harmonie avec la conclusion de l'autre oraison *Deus qui nobis*.

4o Enfin, l'ancien rituel ne disait pas quels mouvements des yeux et des mains il fallait faire avant de donner la bénédiction. Le nouveau se conforme à la rubrique du missel et fait élever les yeux, disjoindre, <sup>1</sup> élever, puis rejoindre les mains et incliner la tête avant de dire *Benedictio*.

Il faut donc réciter cette antienne de retour à l'autel et l'enseignement de la liturgie depuis 1913 doit être conforme à cette nouvelle édition du rituel, non plus à l'ancienne.

#### SCAPULAIRE DU CARMEL : COMMUTATIONS

Ceux qui obtiennent des PP. Carmes le pouvoir de recevoir dans la confrérie de Notre-Dame du Mont-Carmel reçoivent en même temps le pouvoir de commuer la récitation de l'office de la Sainte-Vierge ou l'abstinence des mercredis et des samedis. Comme ce pouvoir est accordé au *confesseur*, celui-ci peut s'en servir hors du confessionnal? Peut-il profiter de l'instruction qu'il donne à tous les enfants, réunis pour être reçus, pour leur commuer cette double obligation publiquement?

1o Il n'y a pas que les prêtres-confesseurs qui ont obtenu des Carmes le pouvoir de commuer ces conditions et qui les possèdent. Comme beaucoup de fidèles ne peuvent pas s'adresser en confession à un prêtre muni de ce pouvoir reçu des Car-

<sup>1</sup> Le nouveau texte du rituel ajoute même un mot qui manque dans la rubrique de la messe (*Ritus celebrandi Missam*, titre XII, n. 1) pour indiquer l'élévation des mains.

mes, la Congrégation des indulgences a accordé, les 11 et 14 juillet 1901, ce pouvoir à tous les confesseurs, par suite même à ceux qui n'ont pas le pouvoir d'imposer ce scapulaire.

2o Ce pouvoir n'est pas accordé à tout prêtre, mais à tout confesseur vis-à-vis de ses pénitents; c'est-à-dire au confessionnal à l'égard de tous ceux qui s'adressent à lui, même pour la première fois. Mais il est confesseur pour ses pénitents même en dehors du confessionnal et à ceux-ci il peut accorder la commutation en dehors de la confession. Seulement il ne saurait l'accorder à ceux qui ne sont pas ses pénitents.

3o Si ces enfants sont tous ses pénitents, ce prêtre peut agir ainsi, par exemple s'il confesse habituellement seul dans sa paroisse, mais si un autre prêtre confesse habituellement avec lui ces enfants comme les autres personnes, il ne saurait accorder cette commutation publiquement, sans en frustrer ceux qui s'adressent habituellement à un autre confesseur. Il faudrait en ce cas, ou que les deux confesseurs fissent cette même concommutation publiquement soit dans la même, soit dans une autre séance, ou que le curé qui agit ainsi, avertisse qu'il n'accorde cette commutation qu'aux enfants qui se confessent habituellement à lui et que les autres doivent obtenir cette faveur de l'autre confesseur qui le leur accordera sur demande en confession ou hors du confessionnal ou publiquement dans une autre réunion.

4o Il ne faut pas confondre la récitation de l'office de la Sainte Vierge avec les jeûnes. Ceux seuls qui ne savent pas lire ont besoin de la commutation de l'abstinence des mercredis et jeudis. Ceux qui savent lire, doivent réciter chaque jour le petit office, ou en obtenir la commutation.

La *Semaine religieuse* a publié, le 24 novembre 1913, une étude complète sur le scapulaire du Carmel.